

On ne connaît encore aucune réaction de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce sujet. L'union des municipalités du Nouveau-Brunswick devrait exiger une conférence immédiate sur cette importante question fiscale.

Le ministre des Finances a dit qu'il est important pour les secrétaires provinciaux de savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre quand ils préparent leur budget. On peut dire la même chose des administrations municipales et il est à espérer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adoptera une telle attitude envers les municipalités.

A l'étape du projet de résolution, le ministre des Finances a dit que les subventions de péréquation destinées à la région atlantique et les montants provisoires accordés à l'égard des versements plus élevés dans le partage des impôts permettront d'exécuter des travaux publics qui, en retour, allégeront le chômage. Si la province du Nouveau-Brunswick adopte cette proposition, les habitants de Northumberland-Miramichi espèrent bien qu'on terminera la route de Renous à Plaster-Rock et qu'on construira un pont sur la rivière Miramichi, à Chatham. Il s'agit de travaux publics qu'il aurait fallu exécuter depuis longtemps. Les habitants du Nouveau-Brunswick espèrent que la province répartira ce montant supplémentaire de 10 millions de dollars de façon équitable entre les municipalités.

L'hon. M. Brooks: Le député me permet-il de lui faire remarquer qu'il n'y aurait pas de montant supplémentaire de 10 millions à répartir, si son parti était resté au pouvoir? Il excelle à conseiller le Nouveau-Brunswick sur ce qu'il devrait faire, mais sans le gouvernement actuel, aucun fonds supplémentaire n'existerait.

M. McWilliam: Toutefois, cela s'est réalisé, la province va recevoir ces dix millions et je fais mon devoir ici en veillant à ce que ce montant soit affecté au bénéfice des municipalités.

L'hon. M. Brooks: Puis-je dire à l'honorable député...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Lesage: J'invoque le Règlement. Je crois que le ministre des Affaires des anciens combattants aura toutes les occasions qu'il désire de faire des déclarations à ce sujet. Il n'a pas invoqué le Règlement, et il n'a pas posé de question.

L'hon. M. Fleming: Il a posé une question à l'honorable député qui avait la parole.

L'hon. M. Lesage: Il encombrait le hansard.

L'hon. M. Brooks: L'honorable député lisait sa déclaration. Je me suis contenté de lui poser une question.

L'hon. M. Lesage: Votre remarque n'était pas du tout nécessaire!

M. McWilliam: J'estime que le ministre des Affaires des anciens combattants était en droit de formuler son observation, s'il en avait envie; quant à moi, personnellement, je n'ai aucune objection à ce qu'il la fasse. Je le répète, j'ai un devoir envers la municipalité de Northumberland et la province du Nouveau-Brunswick. Je signale qu'en cette affaire nous nous attendons à un juste traitement.

J'appuie le projet de résolution sans réserve. J'espère que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'inspirera de l'esprit de ce projet de résolution et, que à son tour, il versera des paiements de péréquation aux municipalités et aux villes. Les citoyens du Nouveau-Brunswick ont le droit d'être bientôt instruits sur la façon dont le gouvernement de leur province compte dépenser cet argent. Les municipalités tiennent à le savoir maintenant, car c'est très important pour leurs budgets annuels et leurs régimes fiscaux. La plupart des municipalités du Nouveau-Brunswick tiendront leurs réunions annuelles d'ici deux ou trois semaines. Il y en a même qui se réunissent dès cette semaine.

Je le répète, monsieur le président, je serai heureux d'appuyer ce projet de résolution et le bill qui la suivra.

M. Stuart (Charlotte): J'ai suivi le débat avec intérêt, monsieur le président. Les observations que vient de formuler l'honorable député de Northumberland-Miramichi m'ont beaucoup intéressé, même si elles ne semblent pas rallier l'approbation d'autres membres de notre province.

J'aimerais commenter les observations formulées par le ministre des Finances lorsqu'il a présenté le projet de résolution à l'étude, et je vais citer ses paroles telles qu'elles sont consignées à la page 4033 du hansard d'hier:

Monsieur le président, le gouvernement attache beaucoup d'importance à la présente résolution et au projet de loi qui, espérons-nous, en suivra l'adoption; il considère en effet que la mesure aidera les provinces et les municipalités dans notre pays et contribuera efficacement à résoudre le problème du chômage.

Que je sache, monsieur le président, c'est la première fois dans l'histoire des rapports du gouvernement fédéral avec les provinces qu'une aide a une affectation précise avant même qu'elle ait quitté la capitale. J'ai bien l'impression que c'est la première fois qu'un gouvernement fédéral dit aux provinces à quelle fin cette aide doit être utilisée et je puis ajouter que j'étais ici en 1945 quand les premiers ministres des provinces ont été convoqués à une conférence devant étudier la question des accords sur la location des